



Conjoint de français dans un autre pays de l'ue...

Par **berder**, le **30/11/2009** à **16:37**

Bonjour,

Je me suis récemment marié (en France) à une ressortissante hors UE, entrée il y a plusieurs années sur le territoire français avec un visa de type D (donc long séjour), et y séjournant régulièrement avec des titres de séjour de type étudiant. Depuis 3 ans, elle vit dans un autre pays de l'UE (espace Schengen), avec un titre de séjour étudiant pour ce pays, et non plus la France.

Aujourd'hui nous souhaitons faire les démarches pour lui obtenir un titre de séjour vie privée familiale, en tant que conjointe de français. La question est la suivante : a-t-elle besoin d'un nouveau visa, ou peut-elle faire valoir l'ancien ou un changement de statut à partir de son dernier titre de séjour (dans un autre pays que la France, mais dans l'espace Schengen) ?

Merci.

Par **berder**, le **01/12/2009** à **11:47**

J'avais oublié qu'on pouvait contacter la préfecture par email. Leur réponse : mon épouse ayant quitté le territoire français, elle est considérée comme primo-immigrante et doit donc demander un visa long séjour. Vive la bureaucratie !